

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'EMPLOI

Insee

- Direction des statistiques d'entreprises
- . Département de l'industrie et de l'agriculture

1. Exposé de synthèse sur les orientations et le programme 2009-2013

La période 2009-2013 sera marquée par plusieurs événements importants qui orienteront les travaux du département de l'industrie et de l'agriculture :

- la fin de la rénovation des statistiques structurelles - réforme du système des enquêtes annuelles d'entreprises, convergence de SUSE et du SIE - qui se traduira concrètement dès 2009, date de lancement par le SESSI de la première enquête annuelle de production « nouvelle formule »¹ ;
- la mise en place de la nouvelle base (2005) des Comptes Nationaux programmée pour 2011² ;
- la prise en compte, demandée par Eurostat, de la directive ONU de 2007 qui définit le producteur comme le propriétaire de la matière première ;
- le profilage d'un certain nombre de grands groupes ;
- le passage à la nouvelle nomenclature NACE-rev2 ;
- et le passage en base 2005 des indicateurs de court-terme en 2009, comme l'exige le règlement STS.

Ces événements auront sans aucun doute, et à des degrés divers, un impact sur les statistiques utilisées ou produites par le département.

En matière **d'indicateurs de court-terme**, il s'agira de gérer le décalage entre les différents calendriers en publiant des séries selon deux nomenclatures (en NACE-rev2 pour Eurostat et, jusqu'en mars 2010, en NACE-rev1 pour le département des Comptes nationaux) tout en anticipant et en traitant les problèmes de discontinuité et de rétroplation.

La division **Indicateurs conjoncturels d'activité** publie des indices mensuels de production industrielle (IPI), de commandes (ICom) et de chiffre d'affaires (ICA) dans le cadre du règlement européen sur les statistiques conjoncturelles (règlement STS). Par ailleurs, la division ICA publie des indices trimestriels de stocks issus de l'enquête PCA (enquête sur les produits, les charges et les actifs).

Conformément au règlement STS, les indicateurs concernés sont adressés à Eurostat selon un calendrier précis. En outre, le règlement STS prévoit qu'à compter de la campagne mensuelle d'indices portant sur janvier 2009, les indices concernés seront transmis à Eurostat en base 2005 et en nomenclature NACE-rev2.

Par ailleurs, Eurostat ayant adopté sans délai la directive ONU de 2007 qui définit le producteur comme le propriétaire de la matière première, la mise en œuvre de cette directive doit être intégrée au programme de travail à moyen terme ce qui impliquera une mise en conformité de l'IPI au plus tôt en 2010 et au plus tard en 2013, en fin de base. Les champs de l'industrie et du commerce pourraient être sensiblement modifiés par cette nouvelle définition qui devrait considérer certains donneurs d'ordres industriels comme des commerçants. Le niveau de la production et du chiffre d'affaires de ces secteurs seront alors affectés, tout comme le sera le répertoire statistique qui sert à tirer les échantillons.

Dans le cadre du règlement européen sur les statistiques conjoncturelles (STS) modifié en 2005, la division **Prix de vente industriels** produit et diffuse les indices de prix de la production industrielle française, en distinguant les ventes en France et les ventes sur les marchés extérieurs, ainsi que les indices de prix d'achat à l'importation de produits industriels. Les indices de prix à l'exportation et à l'importation portent sur trois zones : la zone euro, la zone non euro et l'ensemble des zones.

¹ Ce projet dont la maîtrise d'ouvrage appartient au département « Système statistique d'entreprises » n'est pas abordé ici.

² Ce projet dont la maîtrise d'ouvrage appartient au département « Comptes nationaux » n'est pas abordé ici.

Les indices de prix d'achat à l'importation ont été produits pour la première fois et communiqués à Eurostat en février 2006 pour les trois zones. Ils ont été pour la plupart publiés en juin 2007 sur le champ de l'ensemble des zones euro et non euro ; en revanche, les indices sur la ventilation entre les deux zones n'ont pas été publiés. Ils le seront progressivement à l'issue des rebasements par branche qui seront réalisés au cours des prochaines années. L'extension du champ des indices publiés concerne également les indices de prix à l'exportation.

Conformément à nos engagements pris vis-à-vis d'Eurostat, les objectifs prioritaires de ce programme à moyen terme sont doubles :

- d'une part, continuer à produire et à transmettre à Eurostat les indices de prix industriels dans les meilleurs délais, c'est-à-dire avant la fin du mois qui suit le mois de référence de calcul des indices ;
- d'autre part, rendre progressivement publiable la ventilation des indices de prix à l'exportation et à l'importation entre les zones euro et non euro ; le champ complet de l'industrie devrait être couvert en 2011-2012.

Plusieurs travaux méthodologiques d'importance seront réalisés :

- La méthodologie des indicateurs de chiffre d'affaires sera repensée pour mieux prendre en compte la démographie des entreprises ;
- Des indicateurs avancés de l'IPI et des indices de chiffre d'affaires à 30 jours seront proposés ;
- Les raisons des divergences observées entre indicateurs de court-terme et statistiques annuelles seront identifiées et étudiées.

Enfin, il est à noter que le département lancera un vaste projet de refonte de l'ensemble des applications permettant la production des indicateurs de court-terme.

En matière de comptes et d'études, les travaux des divisions « Comptes et études de l'industrie » et « Agriculture » pour le programme moyen terme 209-2013 sont dépendants de deux événements :

- pour ce qui concerne la comptabilité nationale, par les travaux de la base 2005 des comptes nationaux. Les travaux relatifs aux années de base s'étaleront du tout début de 2009 jusqu'à la publication de la première campagne des comptes en mai 2011. Les deux dernières années ne seront concernées que par des campagnes courantes. Marqués par un triple changement : changement de base des comptes (avec les modifications conceptuelles que cela implique), changement de la nomenclature d'activité et de produit, changement de la méthode de fabrication de statistiques structurelles utilisées, ces travaux seront marqués par les difficultés à assurer la continuité de l'information. Si les problèmes conceptuels pourront être maîtrisés assez tôt et l'impact du changement de nomenclature stabilisé lors de la publication de la base en 2011, une attention particulière devra être portée sur les données statistiques tout au long de la période.
- la réorganisation de la Direction des Statistiques d'entreprises confiée à la division CEI un rôle particulier sur les travaux transversaux, relatifs à la totalité du secteur productif et non de la seule Industrie. Dans ce cadre, l'exploitation de l'enquête sur la stratégie à l'international, entamée en 2008 se poursuivra. Sans qu'il soit possible d'anticiper un calendrier, il est vraisemblable que des réflexions sur le thème continueront d'être impulsées par Eurostat. Les travaux sur les changements d'organisation, l'utilisation des nouvelles technologies continueront à faire partie du portefeuille des opérations.

Dans le cadre des travaux sur la nouvelle base, deux chantiers auront probablement de l'importance. Le premier est lié à la libéralisation des secteurs de l'électricité et du gaz. Cette libéralisation trouve son aboutissement dans la réorganisation des anciens monopoles publics et dans la modification de la nomenclature d'activité et de produits. La décomposition de l'ancienne activité en trois, la dissociation de la production et de l'approvisionnement du client final, l'apparition de nombreux nouveaux intervenants, en particulier de commerçants font que toutes les évaluations devront être faites ex nihilo. Les évaluations actuelles ne seront que de peu d'aide pour assurer la qualité des données futures. Le second est la prise en compte, dans des conditions non encore totalement arrêtées, de la modification de l'évaluation de la production des donneurs d'ordre. Le problème peut se révéler d'autant plus délicat que le calendrier de prise en compte par le dispositif des enquêtes et travaux statistiques et celui des Comptes nationaux peuvent être différents, rendant plus difficile la continuité des séries des comptes.

2. Travaux nouveaux pour 2009-2013

2.1. Les enquêtes vraiment « nouvelles », les enquêtes rénovées et toutes celles de périodicité supérieure à l'année

Néant

2.2. Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2009-2013

En matière d'**indices de prix industriels**, les travaux particuliers à mener au cours de la période 2009-2013 sont principalement:

- le passage à la base 2005 des indices de prix à la production (marché français, marchés extérieurs, ensemble) et des indices de prix à l'importation, les changements de base intervenant tous les 5 ans.
- Couverture du champ complet de l'industrie en 2011-2012 pour les indices de prix à l'exportation et à l'importation entre les zones euro et non euro.

En matière d'**indices conjoncturels d'activité**, les travaux particuliers à mener au cours de la période 2009-2013 sont principalement:

- le passage à la base 2005 de l'ensemble des indices d'activité, que ceux-ci relèvent du règlement européen (IPI, ICA, ICom) ou non (indices des stocks et issus du compte de résultat de l'enquête PCA) ;
- une étude approfondie de l'impact des diverses modifications de concepts ou de définition (groupes, donneurs d'ordre) sur les indicateurs ;
- la meilleure prise en compte de la démographie des entreprises dans les indicateurs de chiffre d'affaire ;
- la mise au point d'indicateurs avancés à 30 jours de l'IPI et des indices de chiffre d'affaire.

3. Opérations répétitives

- Indices de prix à la production dans l'industrie (publication mensuelle)
- Indices de prix à la production dans l'industrie pour le marché français (publication mensuelle)
- Indices de prix à la production dans l'industrie pour les marchés extérieurs (publication mensuelle)
- Indices de prix à l'importation des produits industriels (publication mensuelle)
- Indices de la production industrielle (publication mensuelle)
- Indices de chiffre d'affaires dans l'industrie et la construction, total, en France, à l'exportation, sur la zone euro et hors zone euro (publication mensuelle)
- Indices d'entrée de commandes dans l'industrie et la construction, total, de France, des pays tiers, de la zone euro, du reste du monde (publication mensuelle)
- Indices de stocks, de valeur ajoutée, de marges et d'investissement en valeur (publication trimestrielle)
- Participation au compte définitif, et avec les indicateurs court terme et selon leur disponibilité les données des enquêtes annuelles d'entreprises pour les comptes provisoire et semi-définitif, à l'élaboration du cadre central des comptes nationaux (élaboration des équilibres ressources-emplois à un niveau détaillé et intervention sur le compte de production par branche).

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

La division Prix de vente industriels veillera à promouvoir le site de réponse en ligne sur Internet mis en place en 2004 qui contribue, selon leur propre appréciation, à faire gagner du temps aux entreprises qui participent à l'observation. Le taux de réponse par internet ne cesse de progresser puisqu'il atteint 43 % au dernier trimestre 2007 soit dix points de plus qu'en 2006

La période 2009-2013 devrait voir, lorsque l'enquête sera stabilisée, le lancement et la mise en oeuvre de relations télématiques entre les entreprises et l'INSEE dans le cadre de l'enquête Produits, Charges et Actifs. Un projet mettant à profit l'expérience acquise avec les indices de prix à la production devrait aboutir assez rapidement pour la réponse au questionnaire, le portail entreprises devrait permettre à ces dernières d'en consulter plus simplement les résultats, enfin un protocole

d'échange d'information (hors données confidentielles) par messagerie électronique devrait être rendu opérationnel.

La division ICA participant à l'attribution des visas des enquêtes de branches veillera à la réduction de la charge des entreprises en veillant avec le SESSI notamment sur les indicateurs de qualité transmis par les organisations professionnelles agréés dans le cadre de la charte, ainsi qu'à l'adéquation des enquêtes (questionnaires / périodicités) aux besoins.

5. Aspects particuliers du programme 2009-2013

5.1 . Aspects européens du programme de travail

L'essentiel des travaux concernant l'IPI, l'indice de Chiffre d'affaires et l'indice d'entrées de commandes est directement lié à la réglementation européenne et à ses évolutions. L'accent est mis pour favoriser la convergence, tant dans la méthodologie que pour la diffusion.

Ainsi, des études seront menées pour construire des indicateurs avancés à 30 jours des principaux indicateurs conjoncturels (IPI, chiffre d'affaire).

6. Récapitulation des travaux prévus au programme à moyen terme 2009-2013

Opérations	Unité	Prévision	Observations
Elaboration des indices de prix à l'importation en base 2000 en NAF-Rev1	Division Prix de vente industriels de l'Insee	Noyau « dur ». Opération permanente depuis 2004	Dernière publication prévue en février 2011 (indices de décembre 2010)
Elaboration des indices de prix à la production pour les marchés extérieurs en base 2000 en NAF-Rev1	Division Prix de vente industriels de l'Insee	Noyau « dur ». Opération permanente. Taux de couverture proche de 100% en 2011-2012	Dernière publication prévue en février 2011 (indices de décembre 2010)
Passage à la base 2005 et à la NAF-Rev2 des indices de prix à la production (marché français, marchés extérieurs, ensemble) et des indices de prix à l'importation	Division Prix de vente industriels de l'Insee	Noyau « dur ».	Première publication prévue en mars 2009 (indices de janvier 2009).
Refonte de l'application informatique de traitement des prix	Division Prix de vente industriels de l'Insee	Opération qui sera entamée en 2009.	S'insère dans un projet plus vaste de refonte des applications produisant les indicateurs conjoncturels
Publication des indices relevant du règlement STS en base 2000 en NAF-Rev1	Division ICA de l'Insee	Noyau « dur ». Opération permanente depuis 2004	Dernière publication prévue en mars 2011
Publication des indices relevant du règlement STS en base 2005 en NAF-rev2	Division ICA de l'Insee	Noyau « dur ».	Première publication prévue en mars 2009
Adaptation des indices conjoncturels à la directive ONU sur la sous-traitance	Division ICA de l'Insee	Première publication en mars 2010 ou mars 2013 selon la stratégie retenue.	Révision des indices publiés en mars 2009 et révision des pondérations. Risque de discontinuité des séries. Etudes à

			lancer en 2009.
Production et diffusion d'indices de stocks en NAF-rev1 en base 2000	Division ICA	Opération permanente depuis 2004	Dernière publication prévue en avril 2009 (indices du T4-2008)
Production et diffusion d'indices de stocks en NAF-rev2 en base 2005	Division ICA	Première publication prévue en juillet 2009 (indices du T1-2009)	
Production et diffusion d'indices de Valeur ajoutée et de taux de marge en NAF-rev1	Division ICA de l'Insee	Première publication prévue fin 2008	Dernière publication prévue en avril 2009 (indices du T4-2008)
Production et diffusion d'indices de Valeur ajoutée et de taux de marge en NAF-rev2	Division ICA de l'Insee	Première publication prévue en juillet 2009	
Publication d'un IPI avancé à 30 jours	Division ICA de l'INSEE	Etude lancée en 2009. Publication en 2011.	
Publication d'indicateurs de CA avancés	Division ICA de l'INSEE	Etude lancée en 2009. Publication en 2011.	
Refonte des applications IPI, TVA, Icom et PCA.	Division ICA de l'INSEE	Réflexions à entamer en 2009.	S'insère dans un projet plus vaste de refonte des applications produisant les indicateurs conjoncturels
Campagne des comptes de la base 2000	Divisions CEI et Agriculture	Noyau dur des opérations	
Prise en compte du nouveau système de statistique d'entreprise pour l'élaboration des comptes nationaux	Divisions CEI et Agriculture	Dès 2009	
Travaux de la base 2005 des comptes nationaux	Divisions CEI et Agriculture	Noyau dur des opérations	
Campagne des comptes de la base 2005	Divisions CEI et Agriculture	Noyau dur des opérations à partir de 2011	

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'EMPLOI

Insee

- Direction des statistiques d'entreprises
- . Département Système statistique d'entreprises

Le projet qui « structurera » la statistique structurelle d'entreprises est le programme RESANE. Celui-ci consiste en un dispositif utilisant au maximum les données administratives (données fiscales, DADS, données douanières) avec en complément une enquête statistique limitée aux informations non disponibles dans les sources administratives.

Un deuxième axe de ce programme RESANE est la prise en compte de la dimension « groupe » dans les statistiques structurelles d'entreprises, en particulier grâce à des opérations de profilage. Ce travail de profilage est une opération lourde, s'échelonnant sur une période longue (en général, au moins un an) ; la période 2009-2013 devrait voir une mise en oeuvre plus systématique de ce travail qui a été réalisé, à l'heure actuelle, sur trois groupes.

Un répertoire statistique sera créé lors de la mise en place du nouveau dispositif. Ce répertoire permettra de centraliser les informations disponibles sur les entreprises, afin d'en tirer le meilleur parti pour la production de statistiques.

Également, au cours de la période 2009-2013, la source LIFI devrait être abandonnée au profit de l'exploitation de fichiers existant à la Direction générale des impôts pour produire des informations sur les contours de groupes.

Enfin, une unité méthodes statistiques sera créée au sein de la direction des statistiques d'entreprises, et ses travaux seront structurés selon plusieurs axes :

- poursuite des travaux visant à une meilleure articulation des échantillons des différentes enquêtes menées auprès des entreprises et des établissements, grâce à la mise en place d'un outil rénové de tirage d'échantillons et au répertoire statistique qui sera géré par le DRISS ;
- amélioration continue des procédures de contrôle-redressement des données d'enquête, et du traitement des séries temporelles ;
- réflexions menées sur le mode de questionnement des entreprises, en visant en particulier une plus grande harmonisation des questionnaires d'enquête ;
- amélioration de la gestion de la confidentialité des données publiées, grâce à la mise en place d'un outil logiciel utilisable pour l'ensemble des opérations.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'EMPLOI

Insee

- Direction des études et synthèses économiques
- . Département de la conjoncture
- . Division des enquêtes de conjoncture

Les orientations du programme à moyen terme 2009-2013 de la division des enquêtes de conjoncture porteront sur les 7 actions prioritaires suivantes :

(1) S'intégrer dans le dispositif européen harmonisé des enquêtes de conjoncture et répondre aux évolutions de la demande européenne.

La DG-ECFIN est chargée d'assurer la production de statistiques communautaires sur les enquêtes de conjoncture. Une coopération étroite et coordonnée est nécessaire pour garantir la production efficace de ces statistiques communautaires. Cette coopération est obtenue dans le cadre du Système Européen Harmonisé des Enquêtes de Conjoncture (SEHEC).

Le SEHEC est un partenariat comprenant la DG-ECFIN, des instituts nationaux de statistique et d'autres organismes responsables, dans chaque État membre, de la production et de la diffusion d'enquêtes de conjoncture. La DG-ECFIN assure la gestion et la coordination de cette structure en vue de garantir la fourniture en temps utile des informations nécessaires pour répondre aux besoins liés aux politiques de l'Union européenne.

Les échanges d'expérience, de meilleures pratiques, de savoir-faire et de techniques essentielles de méthodologie entre les membres du SEHEC sont un élément fondamental du bon fonctionnement du système.

(2) Mettre en œuvre la nouvelle nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne (NACE révision 2) et la nouvelle nomenclature d'activités française (NAF révision 2).

En décembre 2006, le Conseil européen a adopté le règlement établissant la nomenclature statistique révisée des activités économiques, la NACE Rev 2. La mise en œuvre de la NACE Rev 2 sera étalée sur 5 ans, à partir du 1er janvier 2008.

S'agissant des enquêtes de conjoncture, la DG-ECFIN, qui pilote le Système Européen Harmonisé des Enquêtes de Conjoncture, a précisé ses attentes, même si dans certains cas des éléments doivent encore être confirmés. Il s'agit :

- tout d'abord, d'acter définitivement la date d'introduction de la nouvelle nomenclature. Un basculement commun à l'ensemble des instituts nationaux de statistique et organismes statistiques nationaux responsables, dans chaque État membre, de la production et de la diffusion de statistiques sur les enquêtes de conjoncture, est en effet essentiel en vue d'assurer la comparabilité des différentes données nationales. Au vu des échanges avec les instituts concernés, les pourparlers avec Eurostat, et les conclusions de la Task Force sur l'impact du changement de nomenclature sur les enquêtes de conjoncture, la DG ECFIN a proposé d'introduire la nouvelle nomenclature en mai 2010 ;
- puis, d'exhiber les résultats en nouvelle nomenclature, pour les différents postes (sections, divisions et groupes éventuellement), des différentes enquêtes de conjoncture, en tenant compte de la reclassification des codes APE des entreprises opérée au 1^{er} janvier 2008, tout en intégrant des systèmes de pondération adaptés ;
- enfin, de convenir de la durée et du niveau de la réropolation des données en nomenclature révisée. Cette question est primordiale pour l'utilisation des données des enquêtes de conjoncture dans l'analyse économique, qui nécessite de disposer de séries chronologiques suffisamment longues et cohérentes.

(3) Rationaliser le dispositif de production statistique pour contenir les coûts et les charges du programme d'enquêtes.

Les efforts de rationalisation entrepris ces dernières années seront poursuivis pour adapter le dispositif de production, pour alléger la charge de collecte auprès des entreprises, la charge de saisie manuelle des gestionnaires, et le coût global du programme des enquêtes de conjoncture.

L'extension du dispositif de collecte par internet et la hausse attendue de la part des répondants par internet devrait permettre au cours du moyen terme de rationaliser les effectifs.

Dans l'hypothèse d'une décroissance des effectifs, notamment de gestionnaires, consécutive à des départs en retraite non remplacés, il apparaît opportun d'étudier dès à présent les solutions susceptibles d'optimiser la charge, en particulier de saisie, des enquêtes de conjoncture. Deux actions seront approfondies :

- d'une part, étudier, et selon la conclusion, mettre en œuvre, une procédure qui permette de s'affranchir de la saisie des réponses par les gestionnaires d'enquêtes. Pourra être étudiée la possibilité notamment d'introduire un dispositif de lecture optique des questionnaires, facilité par le fait que la plupart des réponses sont qualitatives, option qui conduirait à adapter ces questionnaires. Une telle mesure permettrait également aux gestionnaires d'enquêtes de se recentrer sur le travail de reprise et de traitement des réponses ;
- d'autre part, étudier, et selon la conclusion, mettre en œuvre, une procédure qui permette de s'affranchir de la saisie des réponses structurelles, par un recours aux fichiers statistiques et/ou administratifs de données sectorielles annuelles, pour ne plus avoir à demander ces informations (chiffre d'affaires, effectifs, produits et chiffres d'affaires correspondant, ...) sur les questionnaires d'enquêtes. Cela permettrait de diminuer la charge de réponse des entreprises, de garantir l'actualisation annuelle de ces informations, et là encore d'alléger d'autant la charge de saisie des gestionnaires.

(4) Apporter une contribution croissante à l'élaboration du diagnostic conjoncturel.

De nouveaux indicateurs synthétiques pourront être déployés pour les enquêtes de conjoncture n'en bénéficiant pas encore, mais surtout de tels indicateurs pourront être développés au niveau « France », de manière à disposer d'une vision macro-économique de la conjoncture française et non uniquement sectorielle comme avec les indicateurs existants.

Au cours du moyen terme, la division des enquêtes de conjoncture valorisera également les résultats de la collecte du mois d'août, dont l'introduction se fera en 2008, résultats qui ne pourront être diffusés qu'une fois que l'on disposera de séries chronologiques suffisamment longues pour calculer de nouvelles séries corrigées des variations saisonnières.

Les enquêtes de conjoncture s'approprieront également les recommandations de la mission sur la réforme du système de publication des Informations Rapides, notamment la diffusion des séries longues depuis la BDM2 et la standardisation des Informations Rapides.

Le dispositif de publication des Informations Rapides pourra être adapté, en vue de faire paraître les résultats des enquêtes de conjoncture le même jour, de manière à en renforcer leur portée, complété d'une Information Rapide « globale » sur la situation économique de la France reprenant les différents indicateurs synthétiques sectoriels.

Une fois les travaux liés au changement de nomenclature achevés, la division des enquêtes de conjoncture pourra s'investir à nouveau plus dans les études.

(5) Améliorer la qualité des indicateurs existants et compléter l'information sur la qualité des indicateurs publiés.

La qualité est une préoccupation constante. Ainsi, lors des derniers plans d'action qualité de l'Insee, des actions qualité ont été à chaque fois proposées par la division des enquêtes de conjoncture. Les objectifs passés ont été tous atteints dans les délais fixés.

Le programme des enquêtes de conjoncture est bien entendu mis en œuvre dans le respect des principes du code de bonnes pratiques de la statistique européenne, de manière à produire et à diffuser des statistiques communautaires harmonisées de grande qualité. Il est tout naturellement veillé à ce que les statistiques produites répondent aux besoins des utilisateurs institutionnels de l'Union européenne, des administrations nationales, des autorités régionales, des instituts de recherche, des organisations de la société civile, des entreprises et du public en général. L'accent est mis, continuellement, sur la qualité des informations statistiques, et avant tout sur leur fiabilité et leur comparabilité.

Les actions à entreprendre au cours du moyen terme seront multiples. Elles pourront porter sur le renforcement des contrôles a posteriori lors du processus de production, à un recours plus large aux données administratives, une diffusion plus importante encore de métadonnées statistiques, la rédaction de nouveaux documents méthodologiques destinés à être publiés en deux langues (français, anglais) et mis en ligne sur internet, ou encore l'application de normes ou de règles dans tous les domaines concernés. Des indicateurs de qualité pourront être développés, pour mesurer la cohérence avec les comptes trimestriels et les indicateurs conjoncturels. Les procédures d'archivage mises en place pour les données individuelles et agrégées, pourront être mises à profit à des fins d'études.

(6) Finaliser le programme de collecte par internet et de mise en ligne des résultats.

Le système Collecte et Retour Par Internet (CRPI), ouvert début 2004, a pour objectif de permettre aux entreprises de répondre par Internet, notamment aux enquêtes de conjoncture, et de leur restituer en retour des résultats issus de ces enquêtes, en garantissant la confidentialité des informations, à la fois collectées et mises à disposition. Les services proposés consistent à :

- développer la collecte par internet ainsi qu'un retour d'informations, de type public et selon la famille d'enquêtes de type privé ;
- fournir aux gestionnaires un poste de reprise et d'archivage des questionnaires électroniques ainsi que des statistiques de gestion de la collecte électronique ;
- transmettre des courriers électroniques aux entreprises interrogées.

En janvier 2008, l'application CRPI est déjà déployée pour six enquêtes de conjoncture : l'enquête bimestrielle de conjoncture dans le commerce de gros, l'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie, l'enquête mensuelle de conjoncture dans les services, l'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment, l'enquête mensuelle de conjoncture dans le commerce de détail et le commerce et la réparation automobile et l'enquête trimestrielle de conjoncture dans l'artisanat du bâtiment. Une septième enquête, l'enquête semestrielle sur la situation de trésorerie dans l'industrie, sera déployée en juin 2008.

Deux nouvelles enquêtes de conjoncture devraient ensuite intégrer le dispositif de collecte et retour par internet au cours du moyen terme 2009-2013, tout d'abord l'enquête trimestrielle sur les investissements dans l'industrie au cours du 1^{er} semestre 2009, et enfin l'enquête trimestrielle de conjoncture dans la construction immobilière, au cours du 1^{er} semestre 2010, ce qui finalisera le programme de mise en ligne des enquêtes de conjoncture.

(7) Moderniser l'application informatique de gestion.

L'application Conjoncture est une application relativement complexe dont le champ s'étend du routage des questionnaires aux calculs des soldes d'opinion, en passant par l'extraction, le dépouillement des données et l'intégration de réponses internet. Elle a été livrée à la fin des années quatre-vingt-dix.

En une décennie, le contexte a fortement évolué : les enquêtes de conjoncture ont vu leur champ sectoriel s'étendre progressivement ; des évolutions ont été réalisées dans la perspective des progrès de l'harmonisation des enquêtes de conjoncture européennes ; certaines enquêtes de conjoncture ont obtenu le statut d'enquête obligatoire ; les principales enquêtes de conjoncture sont désormais produites à un rythme mensuel ; le mode de collecte est désormais enrichi d'une collecte par internet.

Sur le plan informatique surtout, l'application repose sur des architectures matérielles et logicielles anciennes ne correspondant plus aux standards Insee (interface Paradox) nécessitant des compétences de maintenance peu répandues à l'Insee.

Un projet de Refonte de l'application Conjoncture sera de ce fait lancé, susceptible d'opérer, selon l'option retenue, des gains de productivité ; de générer des déplacements de charge de saisie dans l'hypothèse d'une décroissance des effectifs de gestionnaires consécutive à des départs en retraite non remplacés ; de se conformer aux orientations du schéma directeur informatique ; et surtout de mettre en œuvre un principe de mutualisation susceptible d'opérer une réduction sensible des coûts de gestion pour l'Insee. Ce projet de refonte de l'application Conjoncture s'inscrit en effet dans un cadre très large qui concerne l'ensemble des indicateurs de court terme. D'où aussi au préalable la mise en place d'une étude macroscopique de l'existant de l'ensemble des statistiques infra-annuelles d'entreprise, pour identifier d'éventuels systèmes cibles qui pourraient être déployés dans les différentes applications informatiques en charge des indicateurs de court terme.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'EMPLOI

Direction générale des entreprises (DGE)

. Service des études et des statistiques industrielles (Sessi)

Les principaux thèmes que traitera le Sessi dans la période couverte par le programme à moyen terme seront évidemment Fusain (déclinaison du programme Resane pour l'industrie) mais aussi la démarche d'enquêtes vis-à-vis des grandes entreprises, l'évolution des enquêtes thématiques, l'articulation entre les enquêtes annuelles et les enquêtes infra-annuelles, l'utilisation d'internet et la production de données localisées.

Fusain

La première partie du moyen terme (au moins), sera fortement marquée par la mise en place et la montée en puissance de Fusain (fusion des statistiques annuelles industrielles sur l'industrie).

Au-delà des objectifs communs à l'ensemble de Resane, le programme Fusain vise à améliorer la cohérence entre les statistiques structurelles sectorielles et par branche et les statistiques fines de production annuelle.

Les outils mis en place autour de l'enquête annuelle de production enrichissent les statistiques de suivi de la production, notamment en identifiant mieux, dans les ventes des entreprises industrielles, ce qui relève d'une activité commerciale et ce qui relève d'une activité industrielle. Cette amélioration contribuera aussi à améliorer la ventilation en branche de l'activité, et par là-même la répartition par secteur des entreprises industrielles. Cette approche permettra aussi de bien prendre en compte les nouvelles nomenclatures d'activité et de produits.

Cette évolution s'accompagnera d'une rénovation du partenariat entre le Sessi et les organisations professionnelles qui le souhaitent, en recentrant celui-ci sur les phases de conception des opérations (sur la nécessaire évolution régulière des nomenclatures de produits par exemple), et sur les phases de diffusion et d'études, dans la ligne des compétences d'études économiques de leur branche qu'ont les organisations professionnelles.

Le Sessi cherchera aussi à promouvoir une harmonisation des concepts de production entre les différents règlements européens, et notamment à faire évoluer dans ce sens le règlement Prodcum.

Comme pour Resane, la deuxième phase de Fusain verra la prise en compte des recommandations du groupe de travail du Cnis sur la définition des entreprises dans les statistiques structurelles. Cela nécessitera notamment de bien évaluer l'impact sur les données fines de production par produit des opérations de profilage qui seront réalisées dans ce cadre.

Démarche d'enquêtes vis-à-vis des grandes entreprises

La conduite de certaines enquêtes thématiques récentes a montré une nouvelle fois la nécessité de mettre en place des méthodes de conduite d'enquêtes spécifiques vis à vis des grandes unités, qu'elles correspondent à des unités légales, à des unités profilées ou à des groupes.

La nécessité de disposer d'une collecte de qualité sur ces grandes unités est forte, compte tenu notamment de leur impact sur les agrégats statistiques produits. Il est donc nécessaire non seulement de s'assurer de leur réponse, mais surtout de s'assurer que les concepts mesurés sont bien compris.

Le Sessi veut donc mettre en place dans les années qui viennent, une démarche spécifique vis à vis de ces grandes unités, en accompagnant la collecte par Internet ou par voie postale de contacts directs pour expliquer les concepts et les buts poursuivis. Sur certains sujets, compte tenu de leur système interne d'informations, ces grandes unités peuvent facilement répondre aux sollicitations du système statistique public, en mettant en place une vraie démarche partenariale dans laquelle elles

adaptent leur système d'informations pour faire en sorte qu'il produise aisément (voire automatiquement) la réponse à certaines enquêtes régulières.

Sur d'autres, à l'inverse, la réponse est plus complexe pour les grandes unités, du fait de l'importance de la collecte interne d'informations qu'elle nécessite, ou de la multiplicité des acteurs qu'elle exige de mobiliser. Dans ces cas, l'objectif du Sessi est d'anticiper ces difficultés pour prendre en compte les délais nécessaires à l'unité pour construire une réponse de qualité.

Évolution des enquêtes thématiques

Les enquêtes dites thématiques du Sessi étaient, à l'origine (dans les années 1990), les enquêtes non récurrentes ou aperiodiques, portant sur un thème particulier qui pouvait donc changer chaque année.

Toutefois, certains thèmes sont régulièrement abordés, en particulier lorsqu'ils ont été repris par la Commission européenne sous forme d'un règlement statistique imposant la fourniture régulière de données sur un sujet. C'est, par exemple, le cas des enquêtes sur l'innovation, devenues enquêtes CIS quadriennales et même probablement bientôt biennales.

Un autre engagement de la statistique française conduira à une deuxième catégorie d'enquêtes thématiques : ce sont les besoins nationaux d'éclairage pluri-annuel, par exemple pour réévaluer certaines catégories de flux économiques à l'occasion d'un changement de base des comptes nationaux. La collecte de ces données, qui s'effectuait auparavant dans les EAE, ne sera plus faite dans le cadre des EAP mais par le biais d'enquêtes thématiques de fréquence calée sur les changements de base des comptes nationaux (en principe tous les cinq ans).

Enfin, subsisteront des enquêtes thématiques au sens originel de cette expression, à savoir un besoin exprimé nationalement, par l'intermédiaire des administrations ou organismes qui coopèrent à l'élaboration du programme statistique sur l'industrie, dans le cadre du Cnis.

Les enquêtes thématiques évolueront vers un ensemble de deux catégories d'enquêtes :

- celles qui sont programmées à long terme, parce qu'elles résultent d'engagements vis à vis d'autres systèmes d'information (statistique européenne ou comptes nationaux, par exemple) ;
- celles qui résultent d'une demande particulière et ponctuelle.

Le Sessi souhaite mettre en place un dispositif qui ménage un équilibre entre les deux types d'enquêtes. Cela suppose, en particulier, que les demandes résultant d'engagements européens restent contenues, en particulier dans leur périodicité, de façon que la charge globale qui en résulte laisse quelques marges de manœuvre.

Articulation entre les enquêtes annuelles et les enquêtes infra-annuelles

Le programme Fusain ne porte que sur le dispositif d'enquêtes annuelles sur l'industrie. Les statistiques infra-annuelles (et en particulier les enquêtes mensuelles de branche) ne devraient donc pas, *a priori*, être touchées par la mise en œuvre de ce programme. Elles seront toutefois, d'une certaine façon, fortement impactées par l'émergence de ce nouveau dispositif dans la mesure où celui-ci débouchera sur la constitution d'une base de données décrivant complètement la production industrielle, et ce d'une façon très détaillée.

De ce fait, plusieurs éléments techniques relatifs aux enquêtes infra-annuelles et à leur utilisation dans l'élaboration d'agrégats tels que l'Indice de production industrielle devront faire l'objet de réflexions, dans la seconde partie de la période de moyen-terme, c'est-à-dire à partir de 2011 :

- le plan de sondage devra être revu dans la mesure où la base élémentaire de diffusion élaborée en sortie de Fusain comportera des éléments permettant un travail beaucoup plus complet et systématique qu'actuellement ;
- les méthodes d'extrapolation pourront, elles-aussi, être considérablement modifiées et faire l'objet d'approches plus systématiques ;
- dans le cas particulier du suivi de la production – et à un moindre titre dans celui des commandes –, l'articulation entre l'observation annuelle et les observations infra-annuelles devront être reconsidérées : niveaux de nomenclatures de produits, concepts utilisés.

Utilisation d'internet

Le Sessi a été précurseur dans la collecte par internet en offrant ce mode de réponse aux entreprises dès l'année 2000. L'objectif, pour la période 2009-2013, est que la collecte par internet devienne le mode privilégié par les entreprises pour répondre aux enquêtes.

Porté par le programme Fusain, le dispositif de collecte par internet s'étendra dès 2009 à l'ensemble des enquêtes à la charge du service. Les unités interrogées trouveront de façon cohérente sur le portail de collecte les accès à l'ensemble des questionnaires qui les concernent.

En parallèle, les procédures d'administration du site de collecte seront améliorées pour répondre encore plus efficacement aux sollicitations des entreprises dans l'utilisation du site de collecte. Les circuits internes d'assistance seront réduits et automatisés pour apporter une réponse plus rapide aux correspondants d'entreprise tout en répondant aux exigences de sécurité et de confidentialité spécifiques à la collecte dématérialisée.

Jusqu'à présent les questionnaires internet avaient été définis par dérivation des questionnaires papier, sans utiliser pleinement les potentialités techniques de la collecte électronique. La démarche sera inversée et rendue beaucoup plus interactive en intégrant, dès la conception des questionnaires, les intérêts d'une aide contextuelle ou les possibilités de personnalisation des questionnaires voire des éléments de contrôle que ne peut pas offrir la collecte par voie postale.

Le Sessi proposera aux entreprises le chargement de questionnaires sous forme de fichiers électroniques, qui pourront être alimentés directement par le système d'information de l'entreprise. La mise en place de ce nouveau service, prévue dans la seconde période du moyen terme accentuera le rôle majeur que joue la collecte par internet pour réduire la charge statistique de collecte.

Enfin, à l'issue de la collecte, la restitution de données personnalisées et ciblées sera systématiquement proposée sur le site de collecte aux entreprises, avec des liens complémentaires sur le site de diffusion du Sessi.

Production de données localisées

Le Sessi est régulièrement sollicité sur des thématiques relatives à la localisation de l'industrie et à l'impact des mutations de l'activité industrielles des territoires. En outre, la direction générale des entreprises, à laquelle il est rattaché, est chargée de la mise en œuvre de la politique des « pôles de compétitivité » mise en place en 2005.

De ce fait, le Sessi s'est engagé dans une collaboration avec l'Insee afin de développer une base de données locales sur l'industrie. Cette base sera partagée dans le cadre d'une convention précisant l'utilisation des données par les deux partenaires. Cette base de données - appelée « fichier économique enrichi » - sera construite en augmentant la base « connaissance locale de l'appareil productif » (Clap) de l'Insee par des « données économiques d'entreprises ». Ces données économiques d'entreprises sont deux sortes :

- des données issues des fichiers administratifs habituels - Ficus, douanes, etc. - dont la mobilisation et la transmission au Sessi par l'Insee est prévue dans le cadre du projet Resane ;
- des données sur les immobilisations corporelles par établissement : à cette fin, le Sessi conduira un projet visant à exploiter la source fiscale relative à la taxe professionnelle comme clé de ventilation entre leurs établissements des immobilisations inscrites au bilan des entreprises.

Cette base permettra de construire en partenariat des « outils » permettant de réaliser des diagnostics locaux sur l'industrie. Parmi ces produits, deux sont d'une importance toute particulière :

- l'« atlas de l'industrie », qui intègre, en outre, les résultats des enquêtes réalisées par le Sessi auprès des établissements d'entreprises sur les consommations d'énergie (enquête EACEI) et sur les investissements destinés à protéger l'environnement (enquête Antipol) ;
- le « tableau de bord des pôles de compétitivité », réalisé par l'appariement des données administratives transmises par l'Insee, évoquées précédemment, avec les résultats de l'enquête administrative que le Sessi a lancée en 2007 et effectuera chaque année auprès des structures de gouvernance des pôles de compétitivité.

Enfin, une réflexion sera menée avec l'Insee sur l'opportunité de poursuivre les travaux de « régionalisation » des enquêtes CIS - questionnaire et plan de sondage - après l'expérimentation en cours dans le cadre de l'enquête CIS 2006.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'EMPLOI

. Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales
(DCASPL)

. Observatoire des activités commerciales, artisanales, de services et des professions
libérales (OCASPL)

Programme non disponible

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES

- Direction générale de l'énergie et des matières premières
- . Observatoire de l'économie de l'énergie et des matières premières
- . Observatoire de l'énergie

La question énergétique a profondément changé au cours des cinq dernières années, elle est devenue une des questions qui font régulièrement la une des journaux et de rencontres internationales aux enjeux planétaires.

La croissance des pays émergents engendre une forte demande qui fait s'envoler les cours des matières premières énergétiques, avec les conséquences que l'on sait pour la facture énergétique des pays et pour le pouvoir d'achat des consommateurs. Ce contexte tendu suscite des craintes pour la sécurité d'approvisionnement, maintenant prise en compte au plus haut niveau européen. La confirmation scientifique de la réalité du changement climatique conduit à des politiques ambitieuses visant à réduire la consommation d'énergie fossile, une des causes principales du réchauffement, en développant les énergies sans carbone et en incitant aux économies d'énergie. Sur le plan intérieur, l'ouverture des marchés du gaz et de l'électricité à la concurrence bouleverse peu à peu l'organisation du secteur avec l'apparition de nouveaux acteurs, de nouvelles stratégies, de nouveaux systèmes de prix, etc.

Cette crise et ces bouleversements augmentent fortement la demande en statistiques, tout en la complexifiant. Pour mener une politique ambitieuse, il faut pouvoir suivre rapidement les évolutions des consommations, de façon à être en mesure de comprendre comment évolue chaque secteur et savoir où faire porter en priorité les efforts. Les incitations au développement de la production en énergies renouvelables font également l'objet d'une forte demande aux nombreux échelons qui se mobilisent en ce sens. L'existence au niveau international d'objectifs quantifiés contraignants pour les Etats impose un suivi statistique rigoureux et incontestable des consommations et des productions. De même, l'ouverture des marchés provoque d'importantes évolutions dont la société, quelque peu désorientée par cette rupture avec ses habitudes, attend que l'on rende compte. Dans le même temps, on est passé d'un paysage avec un petit nombre d'acteurs, dotés de systèmes d'information performants et suivis de près par l'Etat, à un foisonnement d'acteurs, placés en situation de concurrence, ce qui rend plus difficile et plus coûteuse la collecte d'information.

Dans ce contexte, la priorité de l'Observatoire de l'énergie est de faire face à la demande, en quantité et, surtout en qualité, conformément au règlement européen sur les statistiques de l'énergie en cours d'adoption.

Plus précisément, au-delà du maintien des travaux réguliers (note mensuelle de conjoncture, bilan énergétique annuel, suivi de la facture énergétique, enquêtes sur la production et la distribution de l'électricité et du gaz...), l'accent sera mis sur les orientations suivantes :

* **Améliorer les statistiques sur les énergies renouvelables.** Objet de toutes les attentions parce qu'elles peuvent fournir une énergie qui ne nuise pas au climat, ces énergies se développent de façon décentralisée, et souvent non commercialisée, ce qui les rend particulièrement difficiles à mesurer. Certaines incitations financières, comme les obligations d'achat, permettent un décompte, mais d'autres, prises au niveau régional, ou mêlant plusieurs mesures différentes, comme le crédit d'impôt, par exemple, ne peuvent pas fournir de suivi homogène. Il faut faire l'inventaire et mettre sur pied un système statistique adapté pour obtenir des résultats plus fiables, plus fins quant au niveau géographique, et plus réactifs ;

* **Affiner la connaissance des consommations sectorielles**, en collaboration avec les services statistiques spécialisés, pour identifier des priorités dans les progrès à accomplir (efficacité énergétique, CO₂, etc.). L'enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI) fournit une bonne base sur les consommations industrielles, particulièrement importantes parce que

concernées par les quotas d'émission de CO₂. Les données sur les transports sont d'ores et déjà de bonne qualité. Des progrès sont en cours ou prévus dans l'agriculture, notamment avec des questionnements sur les quantités consommées dans le réseau comptable agricole (RICA). Une réflexion démarre sur une enquête lourde auprès des ménages qui permettrait un diagnostic simultané des performances énergétiques des bâtiments résidentiels et des comportements et consommations des ménages. En revanche, la question des consommations des services reste peu avancée en raison de sa complexité et de son coût. Il sera nécessaire dans ce domaine de définir une stratégie, avec des priorités.

* **Se rapprocher des pratiques européennes** et améliorer la connaissance de la chaleur utilisée en énergie finale. L'activité consistant à utiliser de l'énergie pour produire, puis vendre de la chaleur se développe. C'est une activité de transformation de l'énergie qui est aujourd'hui masquée dans la consommation finale des autres énergies, ce qui fausse la répartition entre les secteurs. Corriger cette méthode suppose une meilleure information, notamment sur le chauffage urbain. Par ailleurs la directive sur la cogénération retient une méthode de calcul différente de celle du bilan énergétique. Il faut faire évoluer l'enquête sur la production d'électricité pour pouvoir effectuer ce calcul.

* **Suivre les évolutions des marchés intérieurs.** Une nouvelle méthodologie de l'enquête européenne sur les prix du gaz et de l'électricité pour les utilisateurs professionnels est en cours de mise en place. Eurostat prévoit de l'étendre aux prix pour les ménages, ce qui est d'autant plus important que l'un des principaux objectifs de l'instauration de la concurrence était de peser à la baisse sur les prix. D'autres indicateurs connexes seront à suivre, comme, par exemple, l'évolution de l'emploi.

* **Prendre en compte les départements d'outre-mer.** D'une part, les objectifs communautaires prévoient de comptabiliser ces départements, notamment pour les gaz à effet de serre. D'autre part la problématique énergétique y est spécifique (très peu de consommation de chauffage, mais de la climatisation, pas de desserte en gaz naturel, importantes ressources renouvelables...). Les mesures à y prendre sont donc différentes de celles de la métropole. Elles doivent pouvoir s'appuyer sur des statistiques fiables et régulières.

* D'une façon générale, l'Observatoire de l'énergie, conscient de la réalité de l'engagement des collectivités locales dans la bataille de l'énergie, s'efforcera de poursuivre l'effort entamé pour collecter et diffuser un maximum d'informations au **niveau régional ou local**, comme il l'a fait en mettant en ligne en 2007 une rubrique régionale sur son site web.

* Sur le plan du fonctionnement interne, le besoin le plus criant est de **documenter** davantage les travaux de l'Observatoire. C'est une recommandation du Code des bonnes pratiques européen de la statistique, et c'est une nécessité pour mieux faire face aux absences inopinées toujours possible, et aussi pour mieux expliciter les travaux, leurs méthodes, leurs sources et leurs limites.

Naturellement, ces orientations, qui visent à fournir des réponses à la hauteur des demandes en cette période de révolution énergétique, sont conditionnées par les moyens humains et matériels mis à la disposition de l'Observatoire de l'énergie.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

- Secrétariat Général

. Service central des enquêtes et études statistiques (Scees)

Sous-direction des statistiques des industries agricoles et alimentaires

1. Reconduire et mettre en oeuvre les engagements pris

Dans une certaine mesure, le programme à moyen terme 2009-2013 concernant les industries agroalimentaires s'inscrit dans la continuité du précédent. Il prend en particulier en compte les engagements pris à l'échelon européen ou dans le cadre du système français de statistique d'entreprise.

Ainsi **la réponse aux règlements européens** continuera d'être un axe de travail structurant pour les travaux. Des développements sont explicitement prévus dans le cadre du programme à moyen terme d'Eurostat pour ce qui concerne les enquêtes thématiques Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et Innovation, la mise en place de nouvelles statistiques pour mieux comprendre la mondialisation de l'économie et l'esprit d'entreprise.

Plusieurs **opérations transversales en cours au sein du système statistique d'entreprise** vont de leur côté bouleverser l'organisation des travaux de moyen terme et demander plusieurs mises à niveau. On peut citer la prise en compte de la nouvelle nomenclature des activités économiques et des produits, l'introduction du « groupe » en tant qu'unité statistique, la mise en place de la Refonte de la Statistique Annuelle d'Entreprise (RESANE) et ses conséquences en termes d'organisation et de diffusion des statistiques agroalimentaires.

Les actions engagées en matière **d'amélioration de la qualité de la production statistique** se poursuivront également et se développeront. Les efforts accomplis par le Scees et les organisations professionnelles dans le cadre de la charte de qualité seront pérennisés, avec la rédaction d'un rapport d'évaluation annuel.

Selon les recommandations de l'Insee, en application aussi du code des bonnes pratiques de la statistique européenne, la réalisation d'un bilan qualité sera étendue aux autres enquêtes.

Enfin, pour **fournir un meilleur service aux utilisateurs**, la collecte par Internet des enquêtes Ipi existantes sera généralisée aux enquêtes nouvellement mises en place. Ce mode de collecte sera également proposé aux entreprises pour d'autres enquêtes, notamment sur les « Consommations d'énergie ».

2. Répondre aux préoccupations nouvelles des utilisateurs

Les travaux réalisés au SCEES dans le cadre de la définition du programme de moyen terme mettent en évidence l'expression générale du besoin d'un système statistique cohérent, coordonné et pertinent de données pour tout ce qui a trait à l'alimentaire.

Les enjeux sont multiples et dépassent largement le cadre de la formation industrie puisqu'ils touchent de nombreux aspects économiques (productions, prix, etc.), les domaines de santé et de sécurité sanitaire, d'emploi, d'organisation aussi des échanges dans le monde, l'appréhension des comportements alimentaires, etc.

Pour les IAA cela implique dans le cadre du prochain moyen terme

- La construction dans le cadre de RESANE, d'un système entièrement rénové de statistiques sur différents acteurs : industriels bien entendu comme c'est le cas actuellement, mais aussi dans une optique de filière, distributeurs, négociants de commerce de gros ou de détail agroalimentaires, transporteurs, organismes de coopération agricole et alimentaire, etc.

- Le développement de travaux statistiques complémentaires à caractère thématique dans les domaines de l'emploi et de ses différentes formes dans la filière alimentaire, des échanges internationaux, de la formation des prix ou des problématiques territoriales.
- La mise à disposition de statistiques relatives aux principaux pays intervenant à l'échelle mondiale dans ces différents secteurs.

Pour cela, plutôt que de conduire des opérations nouvelles, le SCEES valorisera et mobilisera au maximum l'information statistique disponible en France et à l'étranger. Des investissements méthodologiques seront néanmoins dans un premier temps nécessaires, notamment afin d'utiliser de façon optimale l'information contenue dans certains fichiers administratifs et celles du nouveau dispositif d'Elaboration de la Statistique Annuelle d'Entreprise (ESANE). Dans ce cadre, l'accès aux données statistiques non produites par le Scees devra sans doute pouvoir être facilité par la recherche de partenariats avec l'INSEE et les autres services statistiques ministériels.

3. Sujets transversaux et besoins d'approfondissement méthodologique

Les travaux de moyen terme du SCEES ont souligné le besoin d'utiliser au maximum l'information déjà existante dans plusieurs fichiers administratifs ou dans des enquêtes. Néanmoins pour répondre à certaines demandes plus ponctuelles et ciblées du ministère ou d'autres utilisateurs institutionnels, notamment sur des thèmes d'actualité ou émergents, il pourrait être nécessaire d'étudier la possibilité d'introduire de la réactivité dans le système actuel :

- Par l'intermédiaire de questions ou de modules spécifiques supplémentaires dans l'ESA ou dans les enquêtes thématiques.
- Par la mise en place d'une procédure simplifiée d'accès aux données statistiques du SSP dans le cadre de travaux thématiques liés à l'emploi, aux échanges commerciaux, etc.
- Par une meilleure mutualisation au sein du SSP des connaissances et des savoir faire pour prendre en charge et traiter certaines thématiques d'actualité transversales aux différents domaines de compétence.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

- Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance
- . Bureau des études statistiques sur la recherche et l'innovation

Entre 2009 et 2012, l'activité de la DEPP se concentrera autour de l'amélioration de la qualité que ce soit en termes méthodologiques qu'en termes de mise à disposition de l'information, des bilans qualité des enquêtes R&D devant être réalisés sur cette même période.

Ainsi le changement de nomenclature d'activités et de produits, dont le terme de la mise en place est 2009 sera l'occasion de revoir les protocoles de codage de la branche Recherche, ainsi que les concepts qu'elle véhicule.

Après expertise de la constitution de la base de sondage de l'enquête auprès des entreprises (vérification de la représentation exhaustive des entreprises exécutant la Recherche en France), les révisions qui s'imposeront seront mises en place.

Des travaux visant à respecter les délais de production, voire les réduire seront menés conjointement à ceux d'élaboration de chiffrages provisoires permettant de répondre aux attentes des Rapport aux Parlement (Lolf).

Les différentes enquêtes sur la Recherche et Développement seront révisées pour mieux prendre en compte les travaux spécifiques sur les nouveaux circuits de financement liés à la mise en place des agences de moyens (ANR, OSEO ANVAR, INCA) qui seront menés à partir de 2008. Ces travaux viseront à mettre en place des stratégies d'observation, voire un questionnaire spécifique.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

- Direction des affaires financières
- . Observatoire Économique de la Défense

L'Observatoire Economique de la Défense (OED) est le service statistique du ministère de la défense. Au titre de sa mission de service statistique, et à côté de son programme d'étude s'inscrivant dans le cadre des « études de prospective à caractère politico-militaire, économique et social » du ministère de la défense, l'OED rassemble et synthétise l'ensemble des informations, notamment à caractère économique et financier, qui concernent l'activité de défense. Dans ce cadre, l'OED construit et met à jour des bases de données : SANDIE (base des statistiques annuelles sur la défense, son industrie et ses entreprises), REMEDE (recensement des marchés de la défense), et le RAE (recensement des agents de la Défense). Il publie un annuaire statistique et réalise également un compte satellite de la Défense. Par ailleurs, il a développé un pôle d'expertise sur la recherche-développement.

LES GRANDES LIGNES DU PROGRAMME STATISTIQUE A MOYEN TERME DE L'OED

A. La contribution aux indicateurs conjoncturels sur l'industrie d'armement.

A la suite de la levée des restrictions sur les publications des statistiques d'armement intervenue en octobre 2002, il a été décidé qu'un comité de suivi, sur les indicateurs conjoncturels d'armement, soit mis en place pour les prochaines années. Ce comité sera co-piloté par l'OED en relation avec le SESSI et l'INSEE. Son rôle sera de s'assurer d'une bonne couverture du champ et d'une bonne cohérence des résultats obtenus, tout en cherchant à optimiser les procédures mises en œuvre.

B. Constitution et exploitation de la base de données SANDIE :

« Statistiques ANnuelles sur la Défense, son Industrie et ses Entreprises »

Afin de pallier les lacunes constatées sur le secteur industriel de la Défense, l'objectif de l'OED est de rassembler dans une même base de données l'information économique sur les entreprises liées à la Défense, à partir de diverses sources d'informations (fichiers d'entreprises de la DGA ou du GIFAS, fichier des marchés publics de la défense, ...).

L'existence d'une telle base permet notamment à l'OED d'alimenter les études internes ou sous-traitées à des équipes de chercheurs et d'universitaires. Constituée pas à pas au cours des années 2000 à 2003, cette base est appelée à s'enrichir de nouveaux apports et à être actualisée en liaison avec les différents organismes associés. Elle peut également être utilisée en complément de fichiers d'enquêtes statistiques publiques, sous réserve de l'avis favorable du comité du secret statistique du CNIS.

C. Le compte satellite de la Défense

Les travaux sur le compte satellite s'effectuent actuellement en base 2000. A moyen terme, d'autres travaux impliquant un investissement méthodologique seront lancés. Ils devraient déboucher sur l'élaboration de concepts ou méthodes spécifiques au compte satellite de la défense : élargissement éventuel de la notion de FBCF aux biens d'équipement militaires, nouvelle approche et évaluation de la recherche & développement de défense, définition et estimation de la valeur du patrimoine de défense.

Les résultats du compte satellite se traduiront en termes pratiques sous la forme d'un « Bilan économique de la Défense ». Son but sera de donner des indicateurs de mesure de l'impact économique des dépenses de défense, que ce soient par des effets directs (impact sur les marchés du travail, des biens et services, du capital) ou indirects (effets d'entraînement sur l'économie nationale à travers les revenus des personnels et les commandes aux fournisseurs).

D. Le recensement des agents de la Défense (RAE)

Dans le cadre du système d'information sur les agents des services publics coordonné par l'INSEE, l'OED est amené à élaborer tous les ans un recensement exhaustif des agents civils et militaires du ministère de la défense à partir des fichiers individuels de paye, et à saisir ainsi certaines caractéristiques importantes de cette population (âge, sexe, statut familial, grade, rémunérations diverses, arme ou service, zone géographique, etc.). Ces données, collectées au niveau le plus fin, font l'objet d'exploitations systématiques et d'une diffusion partielle pour les données agrégées vers l'INSEE et les services fournisseurs.

Par ailleurs, plusieurs problématiques concernant la population des militaires donneront lieu à des études spécifiques, dont celles concernant certaines questions liées au marché du travail, ou aux retraites et reconversions des militaires.

E. Le recensement des marchés publics de la défense

La collecte des marchés notifiés par le ministère de la défense aboutit à la constitution progressive d'une base de données sur les principales caractéristiques de ces marchés (organisme contractant, secteurs ou entreprises concernés, nombre de marchés, montants, mode de passation, sous-traitance, etc.). L'exploitation de cette base de données permet de recouper les informations issues d'autres sources administratives ou de la Commission centrale des marchés pour construire, à l'aide du répertoire SIRENE, des séries de données spécifiques (ventilation des marchés par taille d'entreprise notamment), afin d'en dégager les implications économiques pour le secteur de la Défense.

Il convient à moyen terme de continuer d'entretenir cette base de données, qui est également l'une des sources d'actualisation de la base de données SANDIE (cf supra).

F. Collaboration aux travaux de l'INSEE concernant le nouveau recensement de la population et les répertoires d'équipements communaux.

Dans le cadre du nouveau recensement de la population d'une part, et du répertoire des équipements communaux d'autre part, l'OED jouera son rôle de correspondant de l'INSEE pour la constitution de répertoires de casernes (qui serviront pour le recensement des communautés militaires) et d'équipements concernant la Défense.

G. Etudes économiques

En parallèle à son programme statistique, l'OED réalisera ou sous-traitera des études à des laboratoires universitaires ou scientifiques sur des thèmes spécifiques. Ces thèmes seront définis en concertation avec les différentes composantes du ministère de la Défense.

Pour mémoire, les thèmes généraux des études lancées en 2008 sont les suivants :

- Investissements de Défense et Dynamique Economique : une approche par la Croissance Endogène ;
- Marchés de défense et commandes publiques (étude sur les fournisseurs et sous-traitants dans le secteur de l'aéronautique en Aquitaine et Midi-Pyrénées).

Pour information

PROGRAMMES DES SERVICES RATTACHÉS À D'AUTRES FORMATIONS

Page

FORMATION SYSTÈME PRODUCTIF

MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Bureau des statistiques et études économiques de la DGDDI 23

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'EMPLOI

Insee

Direction des statistiques d'entreprises - Unité Répertoire et démographie des entreprises et
des établissements 25

MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

- Direction générale des douanes et droits indirects
 . Département des statistiques et études économiques

Les statistiques du commerce extérieur proviennent pour l'essentiel de procédures de collecte de données administratives. Ces procédures sont régies par des textes communautaires, qui vont être modifiées en 2008. Les évolutions majeures des années à venir devraient porter, d'une part sur la *dématérialisation*, qui a déjà beaucoup progressé entre 2004 et 2008, et qui devrait devenir la règle à l'horizon 2013, d'autre part sur l'effort de *simplification* et de diminution de la charge administrative imposée aux entreprises.

L'objectif de *qualité* des données est également primordial et impose de poursuivre et d'amplifier l'effort mené entre 2004 et 2008.

1) Engagements déjà pris

1. Modification de la chaîne statistique pour intégrer de nouvelles données

La modification du règlement statistique Extrastat qui interviendra en 2008 imposera la prise en compte de nouvelles données (pays d'exportation réelle, pays de destination finale, notamment). Par ailleurs, la mise en place des procédures de dédouanement centralisées obligera à traiter et transmettre à Eurostat des informations qui concernent le commerce extérieur d'autres Etats-membres. Plus généralement, la mise en place de nouvelles procédures de dédouanement et la future modification du code des douanes communautaire devront être prises en compte par la chaîne statistique qui traite les données extra-communautaires.

2. Simplifications des obligations déclaratives pour les échanges intra-communautaires

Le futur règlement Intrastat exonérera un nombre important d'entreprises des déclarations d'échanges de biens. Dans l'immédiat, cette simplification se traduira par un abaissement du taux minimum de couverture des importations de biens qu'impose Eurostat. Les seuils déclaratifs français devront donc être revus, et les procédures d'estimation des données sous le seuil devront être adaptées. A échéance plus lointaine, Eurostat pourrait envisager des modifications plus profondes du mode de collecte des données, qui devront être intégrées par la douane.

3. Enquête sur le coût des services lié au commerce international,

Dans les statistiques douanières, la valeur des exportations est mesurée à la sortie du territoire économique (valorisation FAB – franco à bord) et celle des importations est mesurée à l'entrée du territoire économique (valorisation CAF – coût assurance fret inclus). Cette enquête a pour objectif de mesurer le coût des services de transport et d'assurance inclus dans la facturation globale des marchandises échangées avec les pays étrangers. Elle permet ainsi de calculer des coefficients qui permettent de passer de la valeur facture à la valeur statistique. Après les enquêtes menées en 2000 et 2005, une nouvelle enquête doit être réalisée en 2009. Compte tenu des simplifications passées et à venir, qui rendent plus difficile l'estimation de la valeur statistique, la périodicité de cette enquête pourrait à l'avenir être ramenée de quatre à cinq ans à deux à trois ans.

4. Adaptation des statistiques du commerce extérieur au futur système RESANE.

Le nouveau système de statistiques d'entreprises s'appuiera plus largement sur les données douanières. Les modalités de transmission des données à l'INSEE devront être revues en conséquence. Le futur référentiel « groupes » qui sera mis en place par l'INSEE devra également être implémenté par la douane.

2) Actions envisagées sur la période 2009 – 2013

2.1. Collecte des données

L'effort de dématérialisation entamé depuis plusieurs années sera poursuivi. Les outils de dématérialisation seront modernisés et complétés, en s'appuyant sur la nouvelle procédure DEB sur Prodou@ane mise en place en 2008. Le fonctionnement du réseau de collecte sera revu pour tenir compte de la dématérialisation accrue et de l'évolution du besoin d'assistance des entreprises déclarantes. Le contrôle d'exhaustivité sera amélioré.

2.2. Traitements statistiques

La modernisation de la chaîne statistique du commerce extérieur sera poursuivie. Un effort particulier sera fait pour garantir une plus grande souplesse de cette chaîne, qui doit être en mesure de s'adapter en permanence à l'évolution des besoins d'Eurostat et de l'INSEE.

Les procédures de contrôle et de correction seront revues et clarifiées, avec pour objectif une transparence accrue de l'ensemble du processus. Dans la perspective d'une amélioration de la qualité des données, la pertinence des contrôles sera passée en revue et les bases de données seront redéfinies. Les procédures d'estimation des données manquantes et des données tardives mises en place en 2004 seront renouvelées, et seront déclinées à un niveau plus détaillé de la nomenclature produit, comme le demande Eurostat.

2.3. Diffusion des données statistiques

Les délais de publication, qui ont été réduits de 44 jours en 2003 à 39 jours en 2007, seront maintenus au meilleur niveau européen.

Les produits de diffusion actuels seront adaptés en 2009 à la nouvelle nomenclature CPF révision 2 2008, et une rétopolation sera disponible pour les dix dernières années.

La diffusion sur Internet, qui a été considérablement accrue entre 2004 et 2008, continuera d'être développée, tandis que les productions statistiques lourdes seront rationalisées.

La diffusion de notes d'analyse sera développée.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'EMPLOI

Insee

- Direction des statistiques d'entreprises

. Unité Répertoire et démographie des entreprises et des établissements

Au cours de la période 2009-2013, les travaux de l'Unité Répertoire et démographie des entreprises et des établissements relatifs à la démographie des entreprises s'articuleront autour de cinq axes :

1 - Le suivi quantitatif de la démographie d'entreprises

Le dispositif de publication des séries de démographie des entreprises repose actuellement sur la publication de deux *Informations rapides* mensuelles sur les créations d'entreprises et les défaillances d'entreprises et sur la publication d'un *Insee première* en janvier n+1 faisant le bilan des créations d'entreprises de l'année n. Par ailleurs, des produits standards sont également constitués chaque année et mis à disposition sur le site *Insee.fr*, permettant de réaliser des tableaux à partir de fichiers détail.

Dans le cadre de la réforme du système de publication des *Informations rapides*, ceux concernant les créations et les défaillances d'entreprises seront redéfinies selon le nouveau format standardisé. De plus, l'*Informations rapides* concernant les créations d'entreprises classées actuellement en « Autres indicateurs » sera reclassée dans le groupe des « principaux indicateurs ».

Durant cette période, la chaîne de traitement des défaillances d'entreprises sera redéfinie et intégrée dans le poste d'analyse et de traitement SIRENE3.

Les reprises d'entreprises recensées actuellement par l'Insee ne prennent pas en compte, notamment, les reprises liées à une nouvelle répartition du capital de l'entreprise suite à des rachats de parts sociales. Un recensement des sources existantes avec examen de leur qualité et de leur complétude pour un traitement national sera engagé.

2 - Le suivi qualitatif des nouvelles entreprises et de leur créateur (dispositif SINE)

En 2009 puis en 2011, seront menées les deuxième et troisième interrogations de la cohorte des créateurs d'entreprises du premier semestre 2006 du dispositif SINE (Système d'Information sur les Nouvelles Entreprises). Le changement de nomenclature intervenu entre la première et la deuxième interrogation nécessitera au préalable une recodification du fichier de lancement de l'enquête.

L'unité prévoit de collecter une enquête SINE auprès des créateurs d'entreprises de l'année 2010 au dernier trimestre 2010. La seconde vague de cette nouvelle cohorte aurait lieu en 2013 et la troisième en 2015.

Chaque vague de l'enquête SINE donne lieu à un fichier de résultats disponible en septembre de l'année suivante, à des exploitations publiées dans *Insee première* et dans *Insee résultats* et à la mise en ligne d'un fichier détail sur le site *Insee.fr*.

De nombreuses extensions régionales ont été réalisées dans le cadre des dispositifs SINE 2002 et SINE 2006. Pour la nouvelle cohorte de SINE portant sur les créateurs de 2010, l'utilisation de méthodes d'estimation sur les petits domaines seront préférés aux extensions.

Enfin, compte tenu du nombre croissant de créateurs d'entreprises disposant d'une connexion internet, la dématérialisation du questionnaire sera envisagée.

3 - La mise à disposition de la statistique renouvelée de démographie des entreprises dans le cadre du projet SIRENE3

Le début de la période 2009-2013 verra aboutir les travaux de rénovation de la statistique de démographie des entreprises dans le cadre du projet SIRENE 3. Cette rénovation se traduit essentiellement par l'intégration des concepts européens et par la mise en place auprès des utilisateurs de nouveaux fichiers facilitant les études sur le sujet.

La première partie de cette refonte portant sur les données conjoncturelles a été réalisée et mise à disposition dès le début de l'année 2007.

La seconde partie de la refonte porte sur les données structurelles. La première phase portant sur la population des entreprises actives et celles créées en 2006 (en date d'événement) devraient être mises à disposition en juin 2008. La seconde phase sur les cessations d'entreprises et le suivi de la pérennité des nouvelles entreprises sur 5 ans devrait être mise à disposition au plus tard en juin 2009, en synchronisation avec le calendrier d'Eurostat. L'ensemble de ces fichiers permettront le calcul de l'équation démographique au 1^{er} janvier de l'année n+1 selon une logique comparable à celle appliquée en démographie humaine :

$$POP_{01.01.n+1} = POP_{01.01.n} + Créations-Naissances_n - Cessation-Décès_n + Entrées_Champ_n - Sorties_Champ_n + \Delta$$

L'équation serait disponible 18 mois après la période de référence et, à partir de 2010, pourrait faire l'objet d'une publication mi n+2.

Le basculement de la démographie conjoncturelle en NAF Rév. 2 est prévu pour début 2009. Les travaux préparatoires seront réalisés en 2008. Les travaux de recodification sur les années antérieures concernant la démographie structurelle seront conduits en 2009 afin d'être disponibles au plus tard en juin 2010 dans le cadre de l'annexe 9 du règlement européen concernant la transmission de données de démographie d'entreprises à Eurostat en NAF rév. 2.

4 - La participation aux travaux européens

L'Unité Répertoire et Démographie des entreprises et des établissements poursuivra sa participation aux travaux menés dans le cadre des groupes de travail « Répertoires d'entreprises » et « Démographie des entreprises ».

Le nouveau règlement sur les répertoires d'entreprises utilisés à des fins statistiques a été adopté par le Parlement le 25 octobre 2007 et sa publication est attendue d'ici mars 2008.

La collecte volontaire d'informations sur la démographie des entreprises, à laquelle participait la France, est remplacée à partir de 2009 par une collecte obligatoire prévue dans le nouveau règlement des statistiques structurelles.

Pour répondre à l'intérêt grandissant de l'OCDE en matière de démographie d'entreprises, l'Unité Répertoire et Démographie des entreprises et des établissements participera, dès que possible, au programme volontaire soutenu par Eurostat pour la collecte de données spécifiques à la création et cessations d'entreprises employeuses et d'entreprises à forte croissance.

Enfin, si Eurostat reprend une réflexion sur l'enquête « facteurs de réussite des entreprises », l'Unité Répertoire et Démographie des entreprises et des établissements participera à ces travaux.

5 - Adaptation de la démographie des entreprises structurelle dans le cadre du projet Répertoire statistique d'entreprises

La période 2009-2013 verra aboutir le projet de répertoire statistique d'entreprises. Il sera alors nécessaire d'adapter la démographie des entreprises et des établissements structurelle aux unités du répertoire statistique.

Cette adaptation permettra de compléter l'équation démographique en y intégrant d'autres événements démographiques affectant les entreprises (fusion, scission, restructuration, etc.) :

$$POP_{01.01.n+1} = POP_{01.01.n} + Créations-Naissances_n - Cessation-Décès_n + Créations-Restructurations_n - Cessations-Restructurations_n + Entrées_Champ_n - Sorties_Champ_n$$